

COMMUNE DE BUSCHWILLER**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER
DE LA SEANCE DU 02 OCTOBRE 2019**

Sous la présidence de Mme Christèle WILLER, Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et ouvre la séance à 19H15

PRESENTS : Audrey BAUMANN, Marie-Jeanne BAUMANN, Bernard BOEGLIN, Jacques DUCRON, Emmanuel GERRER, Denise HECHT, Denis HUTTENSCHMITT, Claudine MUNCH, Roger OBERMEYER, Christian WEIGEL, Christèle WILLER.

ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES : M. Daniel ALLEMANN

ABSENTS NON-EXCUSES : Néant

ONT DONNE PROCURATION :

M. Patrick MULLER qui a donné procuration à Mme Christèle WILLER

M. Jérôme SITTER qui a donné procuration à M. Denis HUTTENSCHMITT

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle THUET, secrétaire de mairie

Le quorum étant atteint, Mme le Maire invite les élus à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 02 JUILLET 2019
2. PERSONNEL COMMUNAL
3. REMBOURSEMENTS INSTITUTRICES
4. S.L.A. RAPPORT DE LA C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)
5. CONVENTION DEFIBRILLATEUR SLA
6. CONVENTION BALAYAGE VOIRIE SLA
7. NUMEROTATION DE PROPRIETES
8. O.N.F.
9. TRAVAUX
10. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES
11. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES
12. DIVERS

Mme le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et salue tout particulièrement les secrétaires Mmes CHABOCHE et THUET.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02.07.2019

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de la séance susvisée précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet du procès-verbal, Mme le Maire propose au conseil d'approuver ce dernier.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du 02 juillet 2019 et le signe séance tenante.

2. PERSONNEL COMMUNAL

Mme le Maire fait savoir que Mme Véronique CHABOCHE a été recrutée via le service de mise à disposition du Centre de Gestion en qualité d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à 100 % et ceci jusqu'au 31 janvier 2020. Cette embauche permet de pallier à l'accroissement temporaire d'activité lié au mi-temps thérapeutique de Mme Isabelle THUET et au congé paternité de M. Jonathan WILLER.

Au niveau des services techniques M. Sébastien BAUMANN a présenté sa démission en date du 30 septembre 2019. A ce jour il a été décidé de garder M. Serge SCHEER en qualité d'adjoint technique via Ludo-Services. M. Jean-Jacques SCHMITT devrait quant à lui faire valoir ses droits à la retraite courant 2020.

3. REMBOURSEMENTS INSTITUTRICES

Mme le Maire indique que l'institutrice de cycle 1 maternelle monolingue Mme Coralie MOISAN a acheté pour sa salle de classe sur ses deniers personnels des meubles auprès de la société IKEA pour un montant de 48 €. Elle propose de lui rembourser cette somme.

Mme A. BAUMANN rappelle qu'il avait été décidé lors d'une précédente réunion de ne plus procéder à ce type de remboursement. Mme le Maire lui précise que Mme MOISAN n'avait visiblement pas eu connaissance de cette information et qu'elle demandera à la Directrice Mme VONESCH de transmettre une nouvelle fois le courrier d'information de rentrée émanant de la mairie aux enseignantes.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le remboursement de 48 € à Mme Coralie MOISAN.

4. S.L.A. RAPPORT DE LA C.L.E.C.T. (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES)

Mme le Maire fait savoir que le rapport de la CLECT a pour finalité de retracer le montant des charges transférées entre les communes et l'EPCI. Il a pour objet d'éclairer la décision du Conseil Communautaire lors de la fixation ou de la révision du montant des Attributions de Compensation. La CLECT doit obligatoirement intervenir lors de tout transfert de charges qui peut résulter, soit d'une extension ou d'une réduction des compétences de l'EPCI, soit de l'intérêt communautaire de telle ou telle action. Il revient à la CLECT de garantir l'équité de traitement et la transparence des méthodes d'évaluation des charges transférées. Elle propose donc une méthodologie d'évaluation et veille à son application effective à chaque transfert. Dans sa réunion du 26 juin 2019, la CLECT de Saint-Louis Agglomération a adopté le rapport d'évaluation des charges transférées au 1^{er} janvier 2019. Dans ce rapport, des charges transférées sont identifiées pour les compétences portant sur les contributions au SDIS et sur les contributions au Syndicat Mixte des Gardes Champêtres du Haut-Rhin (Brigade Verte) pour un montant total de 76.399 € venant abonder les Attributions de Compensation dues aux communes concernées.

La Commune de Buschwiller, est impactée à hauteur de 10.352 € et recevra cette somme prochainement.

Le rapport de la CLECT du 26 juin 2019 a été adopté à l'unanimité par les membres de la Commission et Mme le Maire propose au Conseil municipal de le valider également.

Le Conseil Municipal, vu le Code Général des Collectivités Territoriales, vu le Code Général des Impôts, notamment son article 1609 nonies C, vu le rapport d'évaluation des charges transférées du 26 juin 2019 de la CLECT de Saint-Louis Agglomération joint en annexe, considérant que le rapport de la CLECT du 26 juin 2019 a

été adopté à l'unanimité de ses membres, considérant que le rapport de la CLECT doit être entériné par la majorité qualifiée des Conseils Municipaux, à savoir les 2/3 au moins des Conseil Municipaux représentant plus de la moitié de la population totale du périmètre communautaire ou la moitié au moins des Conseils Municipaux représentant les 2/3 de la population totale du périmètre communautaire, à l'unanimité des membres présents décide d'approuver le rapport d'évaluation des charges transférées de la CLECT de Saint-Louis Agglomération du 26 juin 2019 joint en annexe.

5. CONVENTION DEFIBRILLATEUR SLA

Constitution d'un groupement de commandes pour l'achat et la maintenance de défibrillateurs automatisés externes (DAE)

M. B. BOEGLIN rappelle que le défibrillateur de la Commune avait été volé il y a quelques années et non remplacé. Les conseillers débattent sur l'opportunité de remplacer le défibrillateur et son nouvel emplacement.

M. B. BOEGLIN fait savoir que le décret n°2018-1186 du 19 décembre 2018 instaure des nouvelles obligations qui s'imposent aux collectivités quant à l'installation de défibrillateurs dans les établissements recevant du public (ERP). Ces obligations s'imposent dans des délais différents, selon la catégorie d'établissement recevant du public concerné. Dans un souci de rationalisation, Saint-Louis Agglomération a proposé à ses communes membres de mettre en place un groupement de commandes en application de L.2113-6 du Code de la commande publique. Ce groupement de commandes permettra à la fois des effets d'économies d'échelle et une mutualisation des procédures de passation de l'accord-cadre à bons de commande en matière d'acquisition et de maintenance de défibrillateurs automatisés externes pour les ERP de SAINT-LOUIS Agglomération et de ses communes membres. SAINT-LOUIS Agglomération, coordonnateur du groupement de commandes organisera l'ensemble des opérations nécessaires à la satisfaction du besoin, en se chargeant de la passation de l'accord-cadre à bons de commande, de sa signature et de sa notification à l'entreprise retenue, et ce conformément aux règles applicables aux marchés publics. Chaque membre du groupement de commandes s'assurera quant à lui de la bonne exécution de l'accord-cadre pour les sites qui le concernent. Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement de commandes sont formalisées dans le projet de convention constitutive du groupement jointe à la présente délibération. Au cas où le marché à conclure relèverait des marchés formalisés, la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes sera celle de SAINT-LOUIS Agglomération, coordonnateur du groupement.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- ✓ d'adhérer au groupement de commandes mis en place entre SAINT-LOUIS Agglomération et les communes membres intéressées pour l'achat et la maintenance de défibrillateurs automatisés externes,
- ✓ d'accepter la désignation de SAINT-LOUIS Agglomération comme coordonnateur du groupement de commandes,
- ✓ d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée,
- ✓ d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'adhérer au groupement de commandes mis en place entre SAINT-LOUIS Agglomération et les communes membres intéressées pour l'achat et la maintenance de défibrillateurs automatisés externes, d'accepter la désignation de SAINT-LOUIS Agglomération comme coordonnateur du groupement de commandes, d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée, d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

6. CONVENTION BALAYAGE VOIRIE SLA

Mme le Maire fait savoir que par délibération du 27 mars 2019, le Conseil communautaire a approuvé le principe de la mise en place d'un groupement de commandes entre Saint-Louis Agglomération et la commune de Buschwiller pour des prestations de balayage de voiries ainsi que la convention constitutive du groupement de commandes s'y rapportant. Cette convention prévoyait notamment la mise en place d'un groupement dit « d'intégration partielle », le marché devant être passé et signé par SLA mais chaque membre du groupement de commandes s'assurant quant à lui de la bonne exécution du marché pour ce qui le concerne. Au cours de la préparation du marché, il s'est avéré finalement peu pertinent de constituer un lot spécifique pour la Commune de Buschwiller et plus opportun d'intégrer le balayage de cette commune à une tournée comprenant les prestations à réaliser dans les Communes de l'ancienne CC Porte du Sundgau situées à proximité. Ce balayage fera donc l'objet d'une commande passée par SLA pour la tournée complète et la part de prestations concernant Buschwiller sera refacturée à la Commune. Il y a lieu de modifier la convention constitutive de la convention de groupement en ce sens et c'est l'objet du projet d'avenant n°1 à la convention, annexé à la présente délibération.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- ✓ d'approuver l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes
- ✓ d'autoriser Mme le Maire à signer ledit avenant, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision et afférent au marché à lancer.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes, d'autoriser Mme le Maire à signer ledit avenant, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision et afférent au marché à lancer.

7. NUMEROTATION DE PROPRIETES

M. R.OBERMEYER indique aux conseillers qu'il convient de délibérer sur l'attribution de numéros aux propriétés désignées ci-dessous, en fonction des constructions existantes et futures. Il précise que les services cadastraux ont émis un avis favorable.

Propriétaire : M. Lucas CLAVERIE
N° attribué : N°8A, rue de Hésingue - 68220 BUSCHWILLER
Propriété : Section n°1- Parcelles n°113

Propriétaire : M. Nuredin BANUSHI
N° attribué : N°8B et 8C, rue de Hésingue - 68220 BUSCHWILLER
Propriété : Section n°1- Parcelles n°307

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents d'approuver les numéros de propriétés susvisés.

8. O.N.F.

M. D.HUTTENSCHMITT indique que l'Office National des Forêts (O.N.F.) établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier un état d'assiette des coupes, élaboré en application de l'aménagement forestier 2012-2031, qui permet d'arrêter les parcelles (10.i et 2.r) qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage à savoir à compter de 2020.

Le programme présenté par l'O.N.F. est le suivant :

- Dépenses d'abattage et de façonnage : 3.657 € HT pour 263 m³
- Dépenses de débardage et de câblage : 2.020 € HT
- Honoraires : 1.600 €

Soit un total de travaux d'exploitation de 9.112 € HT

Il convient d'approuver ces travaux, de voter les crédits correspondants à ces programmes et de donner délégation à Mme le Maire pour les signer et approuver, par la voie de convention ou de devis, leur réalisation dans la limite des moyens ouverts par le conseil municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents accepte l'état prévisionnel des coupes pour l'année 2020 tel que présenté par l'O.N.F.

9. TRAVAUX

Mme le Maire fait savoir qu'afin de poursuivre l'amélioration de la sécurité de traversée de village, la Commune avait validé lors du Conseil municipal du 03 avril 2017 l'étude de l'entreprise Cocyclique pour les aménagements de sécurité de la rue de Hésingue par l'aménagement d'un carrefour à feux à l'intersection de la rue de Hésingue et de la rue des Ecureuils, l'aménagement d'un rétrécissement au droit du pont pour créer un cheminement piéton et l'aménagement d'une double écluse Rue de Hésingue. Le Conseil Départemental du Haut-Rhin a fait savoir par courrier du 29 juillet 2019 que la demande de subvention n'avait pas été prise en compte au titre du millésime 2019 mais sera représenté et soumis à la Commission permanente pour le millésime 2020.

Depuis le projet a évolué en intégrant la réfection de la chaussée en mauvais état reliant ces 2 aménagements de sécurité, du carrefour Rue de Hésingue/Ecureuils jusqu'au pont, faisant suite à de nombreuses plaintes des riverains.

A ce jour l'estimation de ces travaux est la suivante :

Travaux du carrefour avec la rue des Ecureuils au pont :	
Voirie part communale	148.500 € HT
Voirie part départementale	82.000 € HT
Carrefour à feux	34.000 € HT
Enfouissement télécom génie civil	28.000 € HT
Réfection éclairage	42.000 € HT
Estimation coût Orange	7.000 € HT
Estimation coût Rosace	9.000 € HT
TOTAL	350.500 € HT

Une demande de participation financière pour des travaux de Sécurité en Traverse d'Agglomération (STA) a été refaite au Conseil Département du Haut-Rhin pour 2020, les crédits de ces travaux étant inscrits dans notre budget. D'autres demandes d'aides et de subventions pourront être faites. En cas d'accord du Département, il conviendra de passer une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département ; la Commune assurant le préfinancement des dépenses et sera remboursée par le Département sur la base des justificatifs de dépenses.

Mme le Maire propose de valider le principe de ces travaux et de l'autoriser à signer tous les documents et actes y afférents.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents valide le principe des travaux susvisés et autorise la signature d'une convention de co-maitrise d'ouvrage avec le département et autorise Mme le Maire à signer tous les documents et actes y afférents.

Mme le Maire indique également que le projet de sécurité de la rue de Héisingue entre le carrefour rue des Ecureuils/Héisingue et le pont pourrait intégrer une voie verte de 2.50 m permettant la circulation des vélos et piétons en zone sécurisée. Après discussion du projet, il semble judicieux de prolonger cette voie verte sur toute la rue de Héisingue de l'entrée du village au centre, mais si cette solution est retenue il serait également souhaitable de procéder à l'enfouissement des lignes de télécommunications. La réponse à la demande de participation financière pour la partie des travaux STA est attendue pour janvier. Elle propose au conseil municipal de donner son accord pour mandater, l'entreprise COCYCLIQUE pour une estimation précise des travaux et demander les subventions qu'il sera possible d'obtenir, et de l'autoriser à signer tous documents y afférents.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents valide la possibilité d'une voie verte pour le projet de sécurité de la rue de Héisingue entre le carrefour rue des Ecureuils/Héisingue et le pont, ainsi que son prolongement sur toute la rue de Héisingue de l'entrée du village au centre. Il autorise Mme le Maire à signer tous les documents et actes y afférents.

S.L.A – FONDS DE CONCOURS

Mme le Maire fait savoir que S.L.A. a mis en place un dispositif d'attribution de fonds de concours en faveur de ses communes membres sur la période 2018-2020 inclus.

Ce soutien financier a pour objet le financement de projets communaux de type « étude et efficacité énergétique » et autres.

La Commune a décidé de profiter de cette aide pour le remplacement des luminaires de l'éclairage public en luminaires leds.

Le Conseil de Communauté de S.L.A. a approuvé le fonds de concours pour la Commune de Buschwiller d'un montant de 37.260 €.

Le Conseil municipal est tenu d'accepter le fonds de concours et doit autoriser Mme le Maire à signer la convention d'attribution du fonds de concours.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le fonds de concours de la S.L.A. et autorise Mme le Maire à signer la convention d'attribution du fonds de concours

10. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES

10.1 CCAS – MME D. HECHT

- ✓ L'excursion annuelle des seniors, le 12 septembre dernier, a été un plein succès, placé sous le signe de la gourmandise. Le matin, visite de la maison du Gruyère à Pringy-Gruyère, l'après-midi visite de la chocolaterie Cailler à Broc, avant de rentrer petit tour dans la cité médiévale de Gruyères. Nous n'avons eu que des retours positifs. 56 personnes ont participé à l'excursion.
- ✓ La fête intercommunale des seniors a eu lieu samedi dernier, le 28 septembre, à Hégenheim. Environ 120 seniors, dont 17 Buschwillerois, se sont retrouvés pour une après-midi récréative, avec animation musicale et petit show du Twirling. Le bénéfice généré par la vente des pâtisseries maison, des viennoises et des boissons sera versé à l'association "Marjorie pour des doigts de fée", cette jeune femme qui a dû être amputée de ses doigts et ses orteils suite à un choc septique fulgurant. Elle rassemble des fonds pour financer des prothèses de la main fabriquées aux USA.
- ✓ La dernière réunion du CCAS a eu lieu le 19 août, la prochaine aura lieu le 18 novembre 2019. Le thème principal sera le menu du repas de Noël des seniors.

10.2 SALLE POLYVALENTE/ASSOCIATIONS/ÉVÈNEMENTS – MME D.HECHT

- ✓ Petit déjeuner citoyen et inauguration du terrain multisports: merci aux équipes de vendredi et samedi: les préparatifs sont allés très vite, car tout le monde s'y est mis. Merci aussi à ceux qui sont venus se rajouter dimanche. Très bon déroulement. Seul petit couac: le trop plein de fromages ail et fines herbes: devis de Leclerc = 40 portions, confirmé, 40 paquets sont venus
- ✓ Les conventions pour l'année 2019/2020 sont établies, les dernières vont être envoyées cette semaine. C'est Véronique Chaboche qui s'en occupe à présent.
- ✓ Réservations sport: pour l'instant Sport pour tous a pris le créneau du lundi soir. Le basket va faire une formation d'adultes en tant qu'entraîneurs niveau 1 les mercredi soirs en octobre, novembre et début décembre. Si le créneau du mercredi soir reste libre, Sport pour tous le reprendra éventuellement en décembre ou janvier.
- ✓ Les demandes de subvention sont en bonne voie d'être "dans les normes". Toutes les associations disposent à présent d'un numéro SIRET.
- ✓ La réunion annuelle des présidents d'associations aura lieu courant octobre ou début novembre. Certaines dates d'évènements sont déjà connues et la salle réservée.
- ✓ Mme le Maire propose à Mme D.HECHT de décider immédiatement des dates des manifestations communales pour l'année 2020. Les dates retenues sont les suivantes :
Réception du nouvel an : 18 janvier 2020, fête du CCAS (bébés, fenêtres de l'avent) : 01 février 2020, petit déjeuner citoyen : 12 juillet 2020. Repas de Noël des seniors: 5 décembre 2020. Il est également décidé de ne pas organiser d'exposition de peintures et d'arts pour l'année 2020, pour cause de collision avec les élections municipales.

10.3 COMMUNICATION – MME D.HECHT

- ✓ Le prochain bulletin municipal est prévu pour janvier 2020, tous les articles sont bienvenus.
- ✓ Réception du Nouvel An 2020: il faut songer à l'élaboration du film de présentation des actions et évènements 2018 et 2019. Suite à une question de Mme le Maire, Mme A.BAUMANN et M. E.GERRER ne sentent pas en mesure d'effectuer ce travail dans les délais impartis.

10.4 AFFAIRES SCOLAIRES

Mme le Maire fait savoir que 73 élèves fréquentent l'école de Buschwiller. Elle indique également qu'elle a rencontré Mme SCHILLINGER, Inspectrice de l'Académie en charge du secteur de Saint Louis au sujet de l'enseignement du bilingue en date du 16 septembre 2019, car à ce jour il n'y a toujours pas d'enseignante pour la partie allemand en maternelle. Lors de cette entrevue il a été question du cursus bilingue enseigné à Buschwiller mais qui se limite à la

maternelle. Les parents qui souhaitent permettre à leurs enfants de poursuivre ce cursus doivent faire une demande de dérogation scolaire à la Commune de Héisingue. A ce jour la plupart des enfants en bilingue à Héisingue ont besoin de place de périscolaire. Hélas il n'y a pas de places disponibles au périscolaire de Héisingue et le minibus (de 9 places) qui a été mis en place pour faire la navette vers le périscolaire de Buschwiller est complet cette année. Aussi Mme SCHILLINGER a été informée que la Commune aurait besoin de l'ouverture d'une section ou d'une classe bilingue à Buschwiller pour les classes de CP CE1 et CE2 à la rentrée de septembre 2020 Cette solution permettrait de pérenniser le cursus bilingue sur la Commune.

10.5 COMMISSION BÂTIMENTS

- ✓ M. B.BO EGLIN fait savoir qu'il a assisté à la dernière réunion du Conseil de Fabrique. Il a été question des travaux de ravalement de façade et de réfection des gouttières. Sur ce dernier point l'Entreprise TRAPP a été sollicitée pour l'établissement d'un devis. Le coût des travaux s'élèverait à environ 3.500 €. M. B.BO EGLIN souhaite savoir si la Commune serait prête à financer ces travaux.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la prise en charge des travaux de réfection et nettoyage des gouttières de l'église, ainsi que la reprise de quelques tuiles pour un montant d'environ 3.500 €.

- ✓ Une déclaration de sinistre a été faite pour les dégâts occasionnés par la grêle au niveau du hangar communal de la rue de l'Eglise. Une demande de devis estimatif des dégâts est en cours.

11. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

- ✓ Mme D.HECHT fait savoir qu'elle assistera à la première Assemblée Générale du Syndicat Mixte des cours d'eau du Sundgau Oriental, le 9 octobre prochain, et que la commission des affaires transfrontalières se tiendra le 5 novembre. Une réunion plénière du conseil consultatif de l'ETB est également prévue le 15 novembre prochain.
- ✓ Mme le Maire fait savoir que les points abordés lors du Conseil de la SLA sont les suivants : PADD/SCOT, fonds de concours, mise en place de caméras sur la ligne de Tram 3 suite à une demande des autorités suisses, rapport d'activité de la SLA elle précise que ce dernier document est consultable en ligne.
- ✓ M. D.HUTTENSCHMITT fait savoir que la dernière commission infrastructures de la SLA avait pour thème les pistes cyclables.

12. DIVERS

- ✓ Mme le Maire fait savoir que la compétence eau est transférée à la SLA au 1^{er} janvier 2020 avec une astreinte 24h sur 24h
- ✓ Mme le Maire indique que de nouveaux partenariats ont été signés entre ROSACE et certains opérateurs (exemples : FREE, SFR, BOUYGUES...) la liste est consultable en ligne par ville ou village sur www.rosace.fr.
- ✓ Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020. Mme le Maire remercie par avance les conseillers pour leur présence.
- ✓ Mme le Maire fait savoir que M. Jonathan WILLER est devenu papa d'une petite Amélia en date du 20 septembre dernier.
- ✓ Mme le Maire indique que la prochaine commission réunie aura lieu le 25 novembre 2019 et la prochaine réunion du Conseil municipal se tiendra le 09 décembre 2019.
- ✓ Mme D.HECHT signale que l'équipe enseignante permet l'utilisation des ballons en mousse pendant la récréation ceci malgré l'affiche en place sur l'interdiction des ballons en raison des nouveaux BSO. M. D. HUTTENSCHMITT précise que les frisbees peuvent également occasionner des dégâts. Mme le Maire propose de faire un courriel de rappel à la Directrice Mme VONESCH en précisant que l'utilisation des ballons, frisbees et tout autre jeu « volant » est faite sous sa responsabilité en cas de dégâts. Elle souhaite également rappeler dans ce courriel que la structure de jeux est tout à fait aux normes et fait l'objet de contrôles réguliers.

- ✓ Mme A.BAUMANN souhaite savoir si le financement d'un maître-nageur pour les sorties piscine de l'école avait été accepté par la Commune ? Mme le Maire lui répond par l'affirmative, les conseillers avaient validé cette dépense lors de la réunion des commissions réunies du 24 juin dernier.
- ✓ Mme le Maire félicite M. Christian WEIGEL d'être devenu l'heureux grand-père d'une petite Lise. Elle lui remet un cadeau de la part de ses collègues conseillers.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h45.

TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER DE LA SEANCE DU 02.10.2019
--

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 02 JUILLET 2019
2. PERSONNEL COMMUNAL
3. REMBOURSEMENTS INSTITUTRICES
4. S.L.A. RAPPORT DE LA C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)
5. CONVENTION DEFIBRILLATEUR SLA
6. CONVENTION BALAYAGE VOIRIE SLA
7. NUMEROTATION DE PROPRIETES
8. O.N.F.
9. TRAVAUX
10. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES
11. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES
12. DIVERS

NOM-PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION A
WILLER CHRISTELE	Maire		
OBERMEYER ROGER	1 ^{er} Adjoint		
HECHT DENISE	2 ^e Adjointe		
HUTTENSCHMITT DENIS	3 ^e Adjoint		
BOEGLIN BERNARD	4 ^e Adjoint		
ALLEMANN DANIEL	Conseiller	Excusé	
BAUMANN AUDREY	Conseiller		
BAUMANN MARIE-JEANNE	Conseiller		
DUCRON JACQUES	Conseiller		
GERRER EMMANUEL	Conseiller		
MULLER PATRICK	Conseiller		C.WILLER
MUNCH CLAUDINE	Conseiller		
SITTER JERÔME	Conseiller		D.HUTTENCHMITT
WEIGEL CHRISTIAN	Conseiller		